La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique

POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le contexte

Le Conseil d'administration de la FFCB veut se doter des meilleures pratiques de gouvernance et exercer un leadership en gouvernance dans le secteur des organismes sans but lucratif au Canada. Le Conseil perçoit son rôle comme étant collectif et ses membres veulent travailler en étroite collaboration, en équipe efficace, afin de contribuer à l'atteinte des résultats visés par la FFCB.

Le Conseil est conscient cependant que le travail d'équipe efficace exige un engagement personnel de la part de chaque membre du Conseil. C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration définit l'engagement requis des membres individuels pour que le Conseil puisse devenir un modèle de gouvernance efficace.

Les résultats visés

Développer une compréhension commune des rôles et responsabilités des membres du Conseil d'administration de la FFCB.

Adopter un encadrement général de l'engagement requis de la part des administrateurs et administratrices pour le bon fonctionnement du Conseil d'administration de la FFCB.

L'énoncé de politique

L'administrateur de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique s'engage à s'acquitter de son mandat et de ses fonctions en :

- faisant preuve de loyauté et d'engagement envers la mission, la vision et les objectifs de la Fédération;
- se préparant adéquatement aux réunions du conseil d'administration et des rencontres de concertation afin de favoriser les échanges et d'éviter les dédoublements;
- en assurant une présence assidue aux réunions du conseil d'administration, du Rendez-vous des présidents et des présidentes et à l'Assemblée générale annuelle;
- en participant activement aux échanges par le biais du partage des connaissances et des expériences;

1575, 7e Avenue Ouest, bureau 101
Vancouver (C.-B.) V6J 1S1
Téléphone : 604 732 1420
Courriel : ffcb@ffcb.ca
Site internet : ffcb.ca

- en assurant une liaison efficace et constructive entre la Fédération et les organismes représentés;
- en participant aux comités/groupes de travail, selon les besoins;
- en faisant preuve de bonne foi, d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans ses activités au sein du conseil d'administration ou au nom de celui-ci;
- en démontrant du respect et en faisant preuve d'écoute active envers mes collègues du conseil d'administration;
- en déclarant tout conflit d'intérêts et, le cas échéant, en s'abstenant de participer aux échanges;
- ne commettant ou ne tolérant aucun acte illégal ou contraire au code d'éthique;
- ne brisant pas la confidentialité des discussions et du contenu des documents émanant du conseil d'administration;
- en étant solidaire et imputable face aux décisions stratégiques et financières du conseil d'administration;
- en participant activement à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de la Fédération.
- en participant activement à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

L'application de la politique

La présidence et le Conseil d'administration sont chargés de l'application de cette politique. La direction générale assure les suivis administratifs demandés par le Conseil d'administration.